

Montréal, le 15 octobre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2015-2016
Dossier de la Régie : R-3905-2014**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception du complément de preuve du Distributeur relatif aux *Dispositions tarifaires visant le développement économique*¹.

Pour le traitement de cette demande, la Régie fixe **au 23 octobre 2014 à 12 h** l'échéance pour le dépôt des demandes de renseignements au Distributeur sur ce complément de preuve.

Le Distributeur devra répondre aux demandes de renseignements **au plus tard le 30 octobre 2014 à 12 h**.

L'échéancier fixé dans la décision procédurale D-2014-160 est par ailleurs maintenu.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce B-0078